

Déclaration FO Agriculture Comité technique ministériel du 7 décembre 2017

Madame la Présidente,

Nouvelles économies pour le budget 2017 du MAA

Mi novembre, le gouvernement a annoncé 850 millions d'euros d'économies supplémentaires dans son projet de budget rectificatif 2017. Ce nouvel effort demandé vient s'ajouter aux 4 milliards d'économies déjà actées concernant l'ensemble des ministères.

Quelle est la nouvelle part imposée au MAA et sur quelles dépenses porte-t-elle ?

Nous nous interrogeons aussi sur le budget 2018 tel qu'il vient d'être voté. Pour l'agriculture, est-il conforme à celui que le ministre nous a présenté en septembre dernier ? Si non quelles sont les modifications apportées ?

Action publique 2022

Pour FO, si action publique 2022 a pour but de mener un bilan de fond serein sur les missions de service public de notre ministère avec pour objectif de préconiser les futures décisions à prendre pour améliorer le service rendu à l'usager et les conditions de travail et de vie des agents, alors nous pourrions participer à ces travaux. Par contre, si l'objet de cette réflexion devait être de privatiser ou d'abandonner des missions de service public, nous ne nous y associerons pas.

États généraux de l'alimentation

Pouvez-vous nous faire part des conclusions des ateliers ayant un impact sur notre ministère et nous indiquer le calendrier des prochaines étapes et annonces des décisions prises ?

Situation des SEA

Même s'il faut reconnaître des effets positifs du plan d'accompagnement des SEA, nous constatons toujours beaucoup de tensions et d'inquiétudes dans les services qui sont encore loin d'avoir retrouvé une situation acceptable.

Secrétariat FO Agriculture

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 16 99

E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

76 avenue André Malraux - 57000 METZ

Tél. 03 55 74 10 12

E-mail patrice.maitre@agriculture.gouv.fr

La dernière difficulté en date porte sur les contractuels et l'impossibilité de prolonger leur contrat alors que ces collègues ont fait leur preuve et que les SEA voudraient bien pouvoir les conserver tellement ils en ont encore besoin faute de titulaires.

Cette pratique regrettable qui consiste à remercier des contractuels expérimentés et efficaces pour les remplacer par des nouveaux qu'il va falloir prendre en charge et former faisait partie des difficultés pointées par les SEA en son temps. Les contractuels concernés vivent très mal cette situation.

D'autre part, l'avenir des SEA au sein des DDT paraît plus que jamais incertain. Nos collègues attendent de savoir rapidement quel est le devenir de leurs missions particulièrement la gestion des aides des 1er et 2ème pilier.

Report PPCR

Le report d'un an avec le gel en 2018 du dispositif PPCR entrainera une perte indiciaire pour les agents qui partiront à la retraite sur la période 2018-2019.

Quelle compensation pouvez-vous apporter aux agents concernés ?

RIFSEEP

FO demande le retrait de ce dispositif pour tous les corps déjà concernés.

Par la complexité et la perversité de sa gestion, ce régime indemnitaire repose principalement sur des quotas budgétaires sans reconnaissance fondamentale des missions exercées et des conditions de travail. Les agents sont mis en souffrance par l'application de ce dispositif qui accentue l'individualisation de la rémunération.

Périmètre électoral des élections fonction publique 2018

Nous sommes très attachés au maintien des instances de dialogue social des établissements et à celui des droits syndicaux propres à chaque établissement.

Pour **FO**, ce n'est pas le CTM qui apportera toutes les réponses aux particularités des opérateurs.

FO rappelle le principe fondamental d'indépendance et d'autonomie de chaque organisation structurelle du dialogue social pour nos établissements sous tutelle et demande que leur comité technique soit bien consulté sur le principe de leur rattachement au CTM.

Pour l'IFCE, **FO** rappelle que la consultation de son comité technique central s'est traduite par un avis majoritairement négatif refusant l'extension du périmètre électoral et l'absorption de ses droits et moyens syndicaux.

